



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 90538

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse et des solidarités actives sur le programme « Envie d'agir ». Une récente circulaire ministérielle annonce la suspension du programme national « Envie d'agir » à compter de janvier 2011. Créé il y a vingt-cinq ans, ce dispositif s'adresse aux jeunes de 11 à 30 ans porteurs d'un projet culturel, humanitaire ou social. En 2009, près de 2 000 projets ont ainsi été soutenus financièrement par l'État, à hauteur de 3,6 millions d'euros auxquels se sont ajoutés 4,16 millions d'euros apportés par les collectivités et les mécènes locaux. En Lorraine, les lauréats de « Envie d'agir » sont soutenus depuis plusieurs années par un « club des partenaires » réunissant une douzaine d'organismes dont les services de l'État. Une telle suppression serait donc un nouveau mauvais geste envers la jeunesse qui n'est considéré par les politiques gouvernementales que comme une source de problème et non une chance pour nos territoires. Il lui demande de revenir sur ses intentions ou de proposer des solutions alternatives.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90538

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Jeunesse et solidarités actives

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11090

Question retirée le : 10 mai 2011 (Retrait à l'initiative de l'auteur)